



**United Way**  
**Centraide**  
Stormont, Dundas  
& Glengarry

# **Programme de subventions pour que les jeunes investissent dans leurs communautés**

Date de mise en œuvre : Août 2023

## **Politique du programme de subventions pour que les jeunes investissent dans leurs communautés**

### **Objet**

Centraide United Way Stormont, Dudas, Glengarry (CUW de SDG) reconnaît l'importance de mobiliser les jeunes dans l'objectif de faire avancer les choses dans notre communauté. Les subventions pour que les jeunes investissent dans leurs communautés (JIC) ont été créées afin d'offrir un financement ponctuel à hauteur de 1500 \$ destiné à soutenir des projets créatifs dirigés par des jeunes soucieux d'aborder certains enjeux au sein de leur communauté à Cornwall, à Akwesasne ou dans les comtés de Stormont, Dundas et Glengarry.

### **Portée**

La présente politique décrit les options et les paramètres de financement des subventions destinées aux JIC pour une durée d'un an.

### **Échéancier**

Les subventions destinées aux JIC sont accordées pour une année scolaire (septembre à juin) et doivent être utilisées pendant cette période.

### **Provenance des fonds**

L'octroi du financement et le nombre de subventions varieront en fonction du financement approuvé chaque année par le conseil d'administration de Centraide United Way de Stormont, Dundas et Glengarry (CUW de SDG).

### **Critères de financement**

- Ce financement est distinct des autres volets de financement de CUW de SDG (investissement communautaire, aide d'urgence, etc.).
- Les demandes de subventions seront acceptées sur une base annuelle, en fonction du financement disponible.
- Un appel de demandes de subventions sera ouvert et largement diffusé au sein de la communauté afin de rejoindre un large public.
- Les subventions destinées aux JIC peuvent atteindre la somme de 1500 \$. Dans des circonstances exceptionnelles et avec l'approbation du conseil d'administration, ce montant est susceptible d'être plus élevé si les fonds sont disponibles.
- Les organismes de services aux jeunes et les écoles peuvent effectuer plus d'une demande de subvention destinée aux JIC.
- La priorité sera accordée selon les modalités suivantes :
  - Présenter une idée originale et proposée pour la première fois.
  - Mettre l'accent sur la promotion de l'engagement communautaire et du bien-être des jeunes.

- Faire preuve d'une collaboration exemplaire.
- Mener le projet dans le respect des piliers de CUW de SDG (<https://unitedwaysdg.com/what-we-do/our-pillars/>)
- Sensibiliser les jeunes à certains enjeux et préoccupations
- Les subventions ne sont accordées qu'une seule fois et il n'y a aucune garantie de financement à venir au-delà de l'octroi de la subvention initiale.
- Tous les fonds qui ne sont pas affectés aux projets de subvention destinés aux JIC au cours d'une année donnée demeureront dans le fonds qui lui est réservé et sera alloué par CUW de SDG aux organismes ou aux programmes sans but lucratif de service aux jeunes de la communauté.
- Tous les fonds affectés à un projet qui **ne sont pas** utilisés doivent être remis à CUW de SDG. Ces fonds seront ajoutés au fonds existant et seront alloués par CUW de SDG aux organismes et aux programmes sans but lucratif de service aux jeunes de la communauté.

## **Admissibilité**

L'admissibilité des demandes de subvention est soumise aux critères suivants :

- Une association entre un jeune demandeur principal ou une jeune demanderesse principale (âgé e entre 12 et 24 ans) et une personne administratrice adulte (25 ans et plus) qui appuie le projet.
- La personne administratrice adulte doit être associée à un donataire reconnu (organisme de bienfaisance enregistré ou sans but lucratif, conseil scolaire, etc.) afin que les fonds puissent être répartis conformément aux lignes directrices de CUW de SDG (aucun fonds ne peut être remis aux particuliers).
- Le projet est planifié et mis en œuvre par les jeunes et mobilise de façon manifeste la communauté de jeunes de Cornwall, d'Akwesasne ou des comtés de Stormont, Dundas et Glengarry.
- Le projet profite positivement aux jeunes de Cornwall, d'Akwesasne ou des comtés de Stormont, Dundas et Glengarry.
- Le projet est compatible avec la mission, la vision, les valeurs et les piliers de CUW de SDG.
- Les objectifs du projet sont précis et mesurables.
- Le projet est légal et sécuritaire.
- Les fonds ne seront accordés qu'à des projets qui démontrent de l'ouverture, de l'impartialité et auxquels TOUS les jeunes de la communauté peuvent participer.
- Le projet n'octroiera aucun avantage aux personnes, aux familles ou aux organismes aux dépens d'autres personnes.
- Le jeune demandeur principal produira un rapport final avant la date butoir précisée dans l'entente de financement. Une vidéo illustrant l'usage des fonds peut être exigée dans le cadre du rapport final. De plus, il peut être demandé aux jeunes responsables de faire le point sur le projet à mi-chemin du processus.

Les projets admissibles doivent comprendre (sans toutefois s'y limiter) :

- Des événements ou ateliers axés sur les activités, les enjeux et les intérêts des jeunes, notamment des conférenciers invités, des présentations multimédias, des concerts, le perfectionnement des compétences, des séances de remue-méninges collectives ou des échanges sur des enjeux complexes qui touchent les jeunes.
- Des projets artistiques communautaires (murales, expositions, installations) qui abordent les problématiques des jeunes.
- Des événements sportifs non compétitifs qui encouragent un mode de vie actif et sain, la mobilisation des jeunes, de nouvelles expériences et le plaisir.
- Des projets axés sur les questions environnementales débouchant sur des mesures qui visent à renforcer le développement des communautés de Cornwall, Akwesasne et de SDG.
- Tout autre projet, événement ou atelier mené par des jeunes qui favorise des changements positifs pour leurs pairs au sein de la communauté.

Les dépenses admissibles sont les suivantes :

- Coûts directs du projet (ressources, conférenciers invités, cadeaux de remerciement, prix non monétaires, honoraires).
- Matériel lié au projet (impression, photocopie, nourriture).
- Location d'équipement (à court terme) et d'installations.

Les dépenses et projets non admissibles sont les suivantes :

- Prix en argent
- Salaires, avantages sociaux et dépenses d'administration générale au profit du responsable adulte, de l'école ou de l'organisme
- Location de bureaux
- Projets de collecte de fonds
- Financement de déplacements individuels/de groupe
- Projets qui ne sont pas menés principalement par des jeunes
- Demandes incomplètes

### **Processus d'évaluation des demandes**

Les jeunes doivent présenter leur demande de subvention durant la période d'ouverture de l'appel (normalement au mois de septembre de chaque année) en remplissant la demande fournie par CUW de SDG. Les demandes soumises en dehors de la période d'ouverture de l'appel ou dans un format différent de celui fourni ne seront pas prises en considération aux fins de financement.

### **Décisions finales relatives à la subvention**

Les subventions destinées aux JIC sont examinées et recommandées par le Comité d'investissement communautaire jeunesse en collaboration avec le coordonnateur de l'investissement communautaire. En raison du montant peu élevé de ces subventions, l'approbation du conseil d'administration de CUW de SDG n'est pas requise.

## **Approbation de la subvention**

Lors de l'approbation d'une subvention destinée aux JIC :

- Une lettre de financement et une entente de subvention seront envoyées par courriel au jeune demandeur principal et à la personne responsable adulte à la suite d'un premier échange téléphonique afin d'informer le jeune demandeur de l'acceptation de sa demande.
- Les fonds seront remis au donataire reconnu (école, organisme) à la réception de l'entente de subvention signée et dans le respect du calendrier de versement indiqué dans la lettre de financement.

## **Refus d'octroi de subvention**

Lors du refus d'une subvention :

- Le coordonnateur du développement social communiquera par téléphone le refus d'octroi de la subvention ainsi que le motif de la décision à la personne administratrice adulte.
- Un avis écrit ultérieur de la décision sera envoyé par courriel au jeune responsable ainsi qu'à la personne administratrice adulte.
- Les décisions de financement ne peuvent pas faire l'objet d'un appel.

## **FICHE D'INFORMATION RELATIVE AUX SUBVENTIONS POUR QUE LES JEUNES INVESTISSENT DANS LEURS COMMUNAUTÉS**

**Êtes-vous un jeune vivant à Cornwall, Akwesasne ou dans les comtés de Stormont, Dundas, Glengarry?**

**Avez-vous une excellente idée de projet qui aiderait d'autres jeunes de votre communauté?**

**Un montant pouvant aller jusqu'à 1500 \$ vous permettrait de la concrétiser?**

**Présentez dès aujourd'hui une demande de subvention pour que les jeunes investissent dans leurs communautés!**

United Way Centraide Stormont Dundas Glengarry souhaite financer d'excellentes idées de jeunes qui cherchent à apporter des changements positifs dans la communauté.

### **Quel type de projets menés par des jeunes sont recherchés?**

- Projets uniques et novateurs
- Projets visant à améliorer la vie des jeunes ou à renforcer la communauté
- Projets amenant des jeunes à travailler ensemble
- Projets permettant de mettre en lumière les enjeux, les préoccupations et les idées des jeunes
- Projets ayant lieu à Cornwall, Akwesasne ou SDG

### **Quelques idées de projet?**

Événements, ateliers, conférenciers invités, présentations multimédias, concerts, expositions artistiques, perfectionnement et formation, remue-méninges collectifs, discussions sur des enjeux complexes et bien plus encore!

### **Pour présenter une demande, que me faut-il?**

- Être un jeune demandeur principal ou une jeune demanderesse principale âgé e entre 12 et 24 ans
- Profiter de la supervision d'une personne administratrice adulte (25 ans et plus) affiliée à un organisme sans but lucratif ou à une école qui peut appuyer votre projet et vous aider à gérer les fonds de la subvention et à remplir un rapport final.
- Un projet :
  - planifié et mis en œuvre par les jeunes, permettant à d'autres jeunes de s'impliquer et qui profite à la communauté.
  - légal et sécuritaire.
  - axé sur l'ouverture, l'impartialité et accessible à TOUS les jeunes de la communauté
- Connaître l'issue visée par votre projet (résultats!)

### **À quoi est destiné cet argent?**

- Programmation directe (ressources, conférenciers invités, cadeaux de remerciement, prix non monétaires)
- Matériel lié au projet (photocopie, nourriture, promotions)
- Location d'équipement (à court terme) et d'installations

### **À quoi n'est pas destiné cet argent?**

- Prix en argent
- Salaires, avantages sociaux et dépenses d'administration générale
- Location de bureaux
- Projets de collecte de fonds
- Financement de déplacements individuels ou de groupe
- Projets qui ne sont pas dirigés et menés par des jeunes

### **Quand puis-je présenter une demande?**

Entre 23 octobre 2023 et la date limite de 24 novembre 2023

### **Que se passe-t-il à la suite de la soumission de ma demande?**

Octobre – Notre équipe examine votre demande et communique avec vous pour toute question.

Novembre – Notre comité d'examen des demandes de subvention destinées aux JIC examinera votre demande et communiquera avec vous si elle est retenue.

### **Si j'obtiens le financement, que devrai-je faire?**

- Vous devrez signer une entente de financement (et demander à la personne administratrice adulte de faire de même). Une fois que nous aurons reçu votre entente signée, nous enverrons 90 % des fonds à l'organisme de la personne administratrice adulte.
- Je vous souhaite beaucoup de plaisir dans la planification et l'exécution de votre projet! Tenez-nous au courant de l'avancement de votre projet et n'hésitez pas à communiquer avec nous si vous avez besoin d'aide!
- Vous devez utiliser la subvention dans son intégralité d'ici le 31 mai et retourner toute somme non utilisée au plus tard le 15 juin.
- Faites le compte rendu du déroulement du projet dans la rédaction d'un rapport final. Une fois que nous aurons examiné et approuvé votre rapport, nous enverrons la dernière tranche de 10 % de la subvention à la personne administratrice adulte.

Si vous avez des questions, des préoccupations ou des idées, communiquez avec Jan Vesna, coordonnatrice en investissement communautaire : [jan@unitedwaysdg.com](mailto:jan@unitedwaysdg.com)